ALORS QUE LE SYSTÈME D'ALERTE ET D'ÉVALUATION RESTE À PARFAIRE

L'Algérie impuissante face à un tsunami

Le système d'alerte et d'évaluation sismique du bassin algérien reste encore à parfaire, d'autant que le risque de tsunami est encore possible, comme en 1856 à Jijel.

Chérif Bennaceur – Alger (Le Soir) - Le risque de grand débordement marin ou tsunami sur les côtes algériennes est possible. En cas de séisme de forte magnitude de l'ordre de 7 sur l'échelle Richter, affectant l'Europe ou la Méditerranée, un tsunami est possible, selon le chef du Département études et surveillance sismique au Centre de recherches en astronomie, astrophysique et géophysique (Craag) à Alger.

Jeudi dernier, à l'hôtel Sofitel (Alger), en marge d'un séminaire sur les assurances des catastrophes naturelles, Hamou Djellit a estimé que ce risque est avéré et qu'un tsunami comme celui qui a touché Jijel en 1856 pourrait encore se produire. Certes, l'ampleur de ce risque est à relativiser, relève ce chercheur par rapport à d'autres régions du monde. Néanmoins, le problème se pose dans la mesure où le système d'alerte et d'évaluation sismique de l'Algérie reste à parfaire.

Certes, un programme de recherche dans le domaine de la sismologie, la campagne Spiral (sismique profonde et investigations régionales en Algérie), a été lancé, en partenariat entre le CRAAG, Sonatrach, l'Institut universitaire européen de la mer et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer. Ce programme vise à étudier la structure profonde de la marge nord-algérienne et du bassin algérien, notamment à 120 km dans les eaux territoriales, concernant notamment la distribution de la déformation active en mer et les instabilités sédimentaires associées. Néanmoins, ce programme partenarial, qui associe l'utilisation de techniques et technologies modernes, se poursuit encore jusqu'en 2013 et l'actualisation de la carte sismo-tectonique reste à finaliser. Cela si ce programme est assez avancé et bénéficie du concours de plusieurs doctorants algériens et du soutien multiforme de la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique et du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales. Et d'autant que si le réseau national sismologique se densifie et devient plus performant, il reste cependant à compléter l'installation de tous les équipements et stations. Et dans la mesure où la fréquence sismique s'intensifie, le risque étant fortement avéré dans les régions nord et les Hauts-Plateaux. A ce propos, le représentant du CRAAG a indiqué que si l'enregistrait auparavant entre 30 et 50 secousses chaque mois, l'on arrive maintenant à détecter entre 60 et 80 secousses mensuellement, quoique avec des magnitudes très faibles (entre 0 et 4°).

C. B.

CATASTROPHES NATURELLES DANS LE MONDE

265 milliards de dollars de dommages enregistrés

Deux cent soixante-cinq milliards de dollars de dommages ont été enregistrés au premier semestre 2011 lors des catastrophes naturelles qui ont touché plusieurs points du globe. Selon un représentant du cabinet international Willis Re, intervenant jeudi lors du séminaire sur les assurances des catastrophes naturelles, ces coûts excèdent ceux enregistrés en 2005 (220 milliards de dollars) et même ceux durant la décade écoulée. Notons en ce sens que l'année 2010 a été particulièrement douloureuse en matière de pertes. Les périls survenus en 2010, notamment les séismes de Haïti (220 000 victimes), du Chili (30 milliards de dollars de pertes), de Chine centrale et de Nouvelle-Zélande ainsi que les inondations du Pakistan notamment ont entraîné la mort de 295 000 personnes et laissé des millions d'autres sans abris. Les dommages matériels causés par ces catastrophes se sont élevés ainsi à 130 milliards de dollars.

C. B.

DÉVELOPPEMENT DE L'ASSURANCE CAT-NAT

Encore en deçà des attentes

Le développement de l'assurance obligatoire contre les catastrophes naturelles (tremblements de terre, inondations, glissements de terrain et tempêtes) reste encore en deçà des attentes.Certes, la collecte des primes évolue positivement, de l'ordre de 1,2 milliard de dinars en 2010 contre 1 milliard en 2009, selon les chiffres communiqués par des représentants de l'establishment assurantiel national, lors d'un séminaire international sur les assurances des catastrophes naturelles. Organisé jeudi dernier à l'hôtel Sofitel sous l'égide de la Compagnie centrale de réassurance (CCR), cette rencontre a coïncidé avec la commémoration du dixième anniversaires des inondations tragiques de Bab El Oued. Le marché CAT-NAT progresse mais à un niveau encore insatisfaisant dans la mesure où les Algériens manquent de volonté de s'assurer, avec seulement 4% des habitations (287 000 unités) et 8% des installations industrielles et commerciales assurées sur un patrimoine assurable de 4 trillons de dinars (4 000 milliards de dinars). Or, les contrats d'assurance doivent couvrir au moins 50% des biens et risques assurables, indique-t-on. Ce qui suppose notamment de stimuler le recours à l'assurance, informer davantage et intensifier les actions de sensibilisation, notamment par le biais de messages téléphoniques selon le président de l'Union des assureurs et réassureurs (UAR), Amara Latrous. Comme il s'agit éventuellement, après une bonne évaluation de l'évolution de ce marché depuis 2005, de revoir le dispositif réglementaire en vigueur, selon le directeur des assurances au ministère des Finances, Kamel Marami. Voire repenser, comme le laisse entendre le P-dg de la CCR, Hadj Mohamed Seba, le maintien ou la suppression de la garantie de l'Etat, une garantie au demeurant spécifique en cas de grands sinistres et d'incapacité du système assurantiel et réassurantiel. En notant, selon les chiffres de la CCR, que les inondations de Bab El Oued ont coûté 544 millions de dinars, alors que celles de Ghardaïa, en 2008, se sont chiffrées à 250 millions d'euros et récemment celles d'El Bayadh à 6 milliards de dinars, ces deux derniers sinistres étant d'envergure moyenne. Quant au tremblement de terre de Boumerdès (en mai 2003), il reste la plus importante catastrophe naturelle en termes de pertes matérielles avec 5 milliards de dollars de dégâts recensés.

C. B.

INONDATIONS D'EL BAYADH

Seulement 2 maisons sinistrées étaient assurées

Lors des récentes inondations à El Bayadh, seules deux maisons sinistrées étaient assurées, selon le président de l'UAR, Amara Latrous. En fait, ces habitations se trouvaient dans les zones touchées par les inondations alors que plusieurs centaines de maisons assurées ont été épargnées.

C. B.

LE PROJET DE LA CIMENTERIE DE OUM EL BOUAGHI REDÉMARRE

Lafarge dit oui au principe de 49-51%

Le groupe Lafarge, après s'être opposé à l'option du 49-51%, a fini par accepter les conditions posées par la partie algérienne. Le projet de la cimenterie d'Oum El Bouaghi n'a pas été abandonné, assure le ministre de l'Industrie.

Nawal Imès- Alger (Le Soir) - Les responsables du groupe Lafarge ont adressé une correspondance au ministère de l'Industrie dans laquelle ils affirment accepter un partenariat dans lequel la partie algérienne serait majoritaire. Le ministre de l'Industrie expliquait hier que le retard dans le lancement du projet de cimenterie avait été causé par le rachat de la filiale d'Orascom par le français. Un rachat qui avait induit la rétrocession des titres miniers octroyés à Orascom. Cette dernière avant de les céder au groupe français était dans l'obligation d'obtenir une autorisation auprès de l'agence minière. Autorisation qui n'avait pas été demandée, ce qui a motivé le retrait des titres en question. M. Boukrami assure que maintenant que le groupe français a accepté les nouvelles règles imposées aux investisseurs privés, la réalisation pouvait démarrer. Le ministre donnait ces précisions au cours d'une séance de questions orales au Sénat. Face à moins d'une vingtaine de sénateurs, le ministre de l'Industrie et son homologue de la Sécurité sociale ont eu à répondre à plusieurs questions.

C'est ainsi qu'en réponse à un député inquiet des retards pris dans les investissements dans les Hauts-Plateaux, M. Boukrami a répondu que l'Etat s'attelait à promouvoir l'investissement à travers tout le territoire sans distinction, notamment en installant des guichets uniques avec pour objectif de faciliter les démarches aux entrepreneurs potentiels.

N. I.

50 000 TRAVAILLEURS ÉTRANGERS RECENSÉS

4 000 P-V pour non-possession de permis de travail

Le ministre du Travail, invité par un sénateur à donner dans le détail le nombre de personnes de nationalité étrangère travaillant en Algérie, a répondu en affirmant que 50 000 travailleurs étrangers exerçaient en Algérie, soit, dit-il, un taux de 1,05% du volume des employés du secteur économique.

Les travailleurs étrangers sont en force dans le secteur des travaux publics (53%), dans l'industrie (42%) et moins présents dans le secteur de l'agriculture (0,4%) et les services (3%). Tous ces travailleurs ne respectent pas toujours la procédure qui exige qu'ils soient en possession de permis de travailler puisque 4 000 P-V d'infractions ont été dressés par les services concernés.

N. I.

FONDS DE GARANTIE DES PME

Le Centre, plus grand bénéficiaire

Le Fonds de garantie aux PME (Fgar) a financé, à juin 2011, 530 projets de création ou d'extension de PME pour un montant de 13 milliards de dinars. Le ministre de l'Industrie, qui donnait ses chiffres au Sénat, a précisé que 53% de ces projets étaient localisés dans le centre du pays. L'est du pays est en deuxième position, suivi par l'Ouest avec 17% tandis que le Sud n'a pu en bénéficier qu'à hauteur de 9%. Le ministre regrette que les banques continuent d'exiger des investisseurs des garanties autres que celle octroyée par le Fgar.

N. I.

REVALORISATION DES PENSIONS DES RETRAITÉS

Louh ne dit mot

Photo : NewPress

En dépit de l'insistance des journalistes qui ont posé la question au sujet de la revalorisation des retraites plusieurs fois, Tayeb Louh s'est contenté d'abord d'un long silence, puis d'un sourire avant de déclarer finalement ce que tout le monde savait déjà, à savoir que le gouvernement préparait une «mesure exceptionnelle» dont la teneur n'a pas été révélée par un ministre du travail visiblement gêné par la question.

N. I.

UN TEXTE EST EN COURS D'ÉLABORATION

Vers l'intégration des démunis dans la catégorie des assurés

Le ministre du Travail a affirmé jeudi qu'un texte était en cours d'élaboration pour inclure les communautés «spéciales» comme les chômeurs, les personnes démunies dans la catégorie des assurés sociaux. N'ayant pas cotisé, ces derniers pourront bénéficier des prestations des caisses d'assurances grâce à un mécanisme auquel prendra part le ministère de la Solidarité. C'est ce dernier qui payera les cotisations auprès des caisses. Les consultations sont toujours en cours pour finaliser le texte.

N. I.